

Sécurité alimentaire

1. PRESAN/DON FIDA.

A titre de rappel, la mise en œuvre du PRESAN a bénéficié de l'appui technique de la FAO et du FIDA. La deuxième prolongation du Don FIDA est prévue jusqu'au 30 mars 2021. Après cette date, la question de la pérennité des actions réalisées dans le cadre du don FIDA se pose, à savoir, le Comité Scientifique Régional, la plateforme régionale et le fonctionnement de l'URSAN.

1.1. Le Comité Scientifique pour les normes, qualités et certification des denrées alimentaires (CSR) :

Les membres du CSR poursuivent leurs activités à la suite de l'élection de son président et du rapporteur selon leur plan de travail. Les groupes d'experts spécialisés (maïs et volaille) poursuivront également leurs travaux.

Les objectifs consistent in fine à :

- Élaborer deux avis scientifiques et formuler des recommandations finales à adresser à la COI ;
- Elaborer un plan d'actions pour lever les contraintes identifiées et appuyer le suivi et la mise en œuvre de l'avis et des recommandations du CSR.

1.2. La plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires intra régionales :

Outre la finalisation, l'animation et la consolidation de la plateforme, la pérennisation des activités de ladite plateforme constitue également un défi important pour la COI afin d'assurer son hébergement dans un site définitif et garantir sa gestion pérenne. La décision 6 e) de la dernière réunion du COPL en décembre 2020 a demandé le Secrétariat « de rechercher des partenariats pour la gestion de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires ». A cet effet, le Secrétariat a engagé des discussions avec CAPBUSINESS en vue de la pérennisation de la plateforme. Des réflexions sont également en cours en vue d'explorer d'autres possibilités en vue de la pérennisation de la plateforme. Le Secrétariat envisage d'organiser le lancement officiel de ladite plateforme avant le mois de mars avec l'appui technique de la FAO.

1.3. La pérennisation de l'URSAN et capitalisation des acquis dans le cadre du don FIDA :**1.3.1. Collaboration avec le FIDA :**

Dans le cadre de la décision 6 d) du COPL du 10 décembre 2020 sur la « poursuite des démarches auprès des partenaires techniques et financiers et des Etats membres en vue de pérenniser les acquis du don FIDA et notamment le Comité scientifique sur les normes et de mettre en œuvre des projets concrets de développement de l'agriculture et du commerce en Indianocéanie », le Secrétariat général a tenu des consultations régulières avec le FIDA en vue de la poursuite de la coopération pour la réalisation d'une étude exploratoire pour un projet d'intérêt régional.

1.3.2. Collaboration avec la FAO :

En outre, le Secrétariat général compte également engager des discussions avec la FAO en vue de la poursuite et du renforcement de la collaboration entre les deux Organisations, notamment à travers un projet à court terme sur les normes de qualité visant à capitaliser et pérenniser les acquis et les structures déjà fonctionnelles tels que l'URSAN, le CSR, les PFN et les CNTS.

1.3.3. Propositions pour la stratégie de pérennisation de l'URSAN :

Garante de la cohérence des différents appuis et actions, l'URSAN est chargée de la coordination des actions liées à la mise en œuvre du PRESAN. L'URSAN est également chargée des relations avec les partenaires financiers et techniques intervenant en soutien du PRESAN, et de favoriser leur concertation. Elle contrôle, pour le compte de la COI et avec l'appui éventuel de compétences extérieures ou internes à la COI, les réalisations confiées sur contrat à des opérateurs privés.

L'URSAN est dirigée par un coordonnateur nommé par la COI, responsable de la gestion de l'unité et des relations avec les autres acteurs. Elle comporte des composantes stratégiques et opérationnelles. Les agents affectés à ces composantes sont issus, soit d'administrations publiques des Etats membres, soit du secteur privé, en fonction des compétences requises. L'ensemble des agents de l'URSAN est placé sous l'autorité du Directeur.

Dans le cadre de l'application de la décision 6 g) du COPL du 10 décembre 2020 sur « les propositions pour la pérennité de l'URSAN », le Secrétariat soumet au Comité des OPL les options suivantes :

➤ **A COURT TERME :**

- **Option 1 : Appui de la FAO.**

Négociation et montage avec l'appui de la FAO d'un projet structurant sur l'harmonisation des normes de qualité des denrées alimentaires d'intérêt régional. Il s'agit d'un projet d'une à deux années, lequel permettrait de capitaliser les acquis et pérenniser les structures déjà fonctionnelles telles que l'URSAN, le Comité Scientifique sur les normes de qualité, la plateforme d'échanges commerciaux, les Points Focaux Nationaux et les Comités Nationaux de Suivi Technique.

- **Option 2 : Prise en charge par les Etats membres.**

Faute de moyen financier, la COI doit assurer la prise en charge d'une phase transitoire jusqu'à l'obtention d'un financement pour le fonctionnement de l'URSAN. La COI devrait nommer un directeur et éventuellement des agents issus d'administrations publiques des Etats membres.

➤ **A MOYEN ET A LONG TERME**

Mise en œuvre d'un ou des projets phares d'envergure régionale qui peuvent être co-financés par plusieurs partenaires techniques et financiers dont la FAO, le FIDA, l'Union européenne, la BAD... A chaque financement, il faudrait prévoir une équipe de projet (consultants, agents de l'administration publique, du secteur privé) qui sera mise à disposition de l'URSAN, i.e. dans chaque projet, il faudrait prévoir un budget pour le fonctionnement de l'URSAN.

2. PROJET 11^{ème} FED SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE.

En application de la décision 6 j) du COPL du 10 décembre 2020 sur « le suivi de la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » par la Délégation de l'Union européenne à Maurice », le Secrétariat général s'est enquis de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Sécurité alimentaire dont la convention de financement d'un montant de 16 millions d'euros a été signée le 10 février 2020. Les préparatifs techniques sont en cours au niveau de la DUE en vue du démarrage du projet à travers, entre autres, l'élaboration des termes de référence pour l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

La DUE a également procédé le 8 février 2021 au lancement de l'appel à propositions prévu dans le cadre d'un financement à hauteur de 7 millions d'euros pour des subventions en vue de mettre en œuvre des actions d'appui à la sécurité alimentaire et à la nutrition. L'appel à propositions, ouvert jusqu'au 23 mars, a été relayé sur les plateformes de la COI.

Articulation PRESAN/Programme sécurité alimentaire 11^{ème} FED :

L'un des objectifs spécifiques dudit programme (OS3) consiste au renforcement de la sûreté alimentaire et la sécurité sanitaire au niveau régional à travers le renforcement et l'harmonisation des normes SPS dans la région ainsi que le développement d'un réseau de laboratoires de contrôle de qualité et de surveillance dans les Etats de la COI.

Des réflexions en vue de trouver une articulation entre le PRESAN et le programme sécurité alimentaire 11^{ème} FED méritent d'être approfondies en vue de capitaliser les acquis et assurer la complémentarité entre les deux programmes sur la sécurité alimentaire dans la région.

3. LES PERSPECTIVES

- Lancement officiel de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires intra régionales.
- Présentation du document multi-bailleurs relatif aux projets identifiés et formulés à partir des résultats des différentes études conduites par la FAO dans le cadre du PRESAN. Il s'agit ainsi d'une restitution officielle de ce document (et donc de ces projets) au niveau de la COI. Ce document fera l'objet de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières que la COI et la FAO définiront ensemble.
- Organisation du COPIL : l'objectif est de présenter le bilan et les réalisations techniques et financières durant l'année 2020. La réunion sera également l'occasion de présenter et discuter des projets potentiels identifiés dont certains sont développés dans le document multi-bailleurs.
- Conférence ministérielle et post PRESAN pour informer les Etats membres du progrès réalisé dans le cadre du PRESAN et renouveler leur engagement ainsi que celui des partenaires techniques et financiers (FIDA, EU, BAD, FAO...). Par ailleurs, le document cadre du PRESAN couvre la période de 2015 à 2020. Il incombe aux Etats membres la prise de décision relative à l'élaboration d'un nouveau document cadre ou l'extension de la durée du programme pour une période définie.

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du PRESAN ;**
- b) Encourage la poursuite des consultations avec le FIDA et d'autres partenaires techniques en vue de pérenniser les acquis du don FIDA.**
- c) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les démarches de recherche de partenariats pour la pérennisation de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires tout en explorant d'autres possibilités ;**
- d) Prend note des propositions avancées par le Secrétariat général pour la pérennité de l'URSAN ;**
- e) Demande au Secrétariat général de poursuivre la mobilisation des partenariats et la recherche de nouveaux partenaires en vue de la mise en œuvre effective du PRESAN avec un accent particulier sur le volet nutritionnel ;**
- f) Encourage le Secrétariat général à suivre étroitement la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » par la Délégation de l'Union européenne à Maurice.**

Rappel de la Décision 6 du Comité des OPL du 10 décembre 2020**Le Comité des OPL :**

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du PRESAN ;
- b) Recommande au Secrétariat général de se rapprocher du CIRAD pour inclure l'Union des Comores dans l'inventaire et l'analyse des données socioéconomiques dans le cadre de l'observatoire des agricultures dans l'océan Indien ;
- c) Souligne l'importance de l'articulation des fonds FED et FEDER notamment à travers les actions de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan indien (PRERAD - OI) et du CIRAD dans le cadre du projet « Sécurité alimentaire » financé par le 11^{ème} FED ;
- d) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers et des Etats membres en vue de pérenniser les acquis du don FIDA et notamment le Comité scientifique sur les normes, qualités et certification des denrées alimentaires et de mettre en œuvre des projets concrets de développement de l'agriculture et du commerce en Indianocéanie ;
- e) Demande au Secrétariat général de rechercher des partenariats pour la gestion de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires ;
- f) Demande au Secrétariat général de mobiliser les partenariats et de rechercher de nouveaux partenaires en vue de la mise en œuvre effective du PRESAN avec un accent particulier sur le volet nutritionnel ;
- g) Demande au Secrétariat général de faire des propositions pour la pérennité de l'Unité régionale de sécurité alimentaire et de nutrition (URSAN) de la COI basée à Antananarivo ;
- h) Soutient l'initiative visant à organiser un dialogue politique sur les acquis du don FIDA et leur pérennité ;

- i) Demande au Secrétariat général de transmettre aux Etats membres la convention de financement du projet « Sécurité alimentaire » sur les ressources du 11^{ème} FED ;
- j) Encourage le Secrétariat général à suivre de près la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » par la Délégation de l'Union européenne à Maurice.

Rappel de la décision 11 du Comité des OPL du 4 mars 2020

Le Comité des OPL :

- g) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) ;
- h) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour son appui aux actions en faveur de la sécurité alimentaire à travers le projet financé sur les ressources du 11^{ème} FED ;
- i) Souligne l'importance de l'articulation des fonds FED et FEDER notamment à travers les actions de la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan indien (PRERAD - OI) ;
- j) Rappelle la nécessité d'outils d'aide à la décision dans le domaine de la sécurité alimentaire et soutient dans ce cadre le projet d'observatoire des agricultures de l'océan Indien, porté par la PRERAD-OI;
- k) Rappelle l'importance de la mobilisation du secteur privé en faveur de la production agricole, du commerce et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PRESAN.

Annexe :

- **Convention de financement du projet « Sécurité alimentaire » sur les ressources du 11^{ème} FED**